

Mieux comprendre la maladie pour mieux la combattre

Qu'est-ce qu'une étude clinique ?

La recherche impliquant la recherche humaine est une recherche menée sur l'homme en vue du développement des connaissances biologiques ou médicales.

Elle est réalisée dans le cadre du suivi des malades dans les centres de références.

Pourquoi collecte-t-on des échantillons pour la recherche clinique ?

Les études cliniques permettent d'améliorer les connaissances de la maladie, son évolution au cours du temps et d'élaborer des tests de diagnostics précoces.

Contribuer à l'avancée de la médecine et en faire bénéficier de futurs patients.

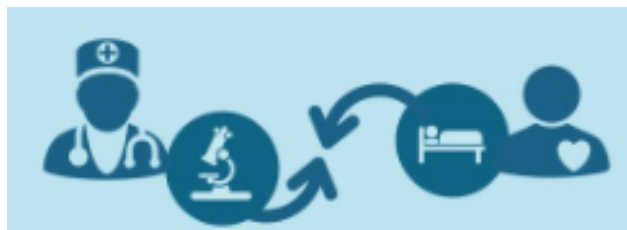


La collecte d'échantillons existe grâce à vous et pour tous !

La recherche, surtout contre le cancer, fait beaucoup d'avancées au bénéfice des patients. Mais la recherche a besoin de vous pour aller plus loin car il n'y a pas une maladie mais de multiples maladies.

Sans consentement pas de recherche.

Et pour être certain d'un bon résultat, des échantillons sont nécessaires !



Votre participation peut faire la différence !

Au cours votre prise en charge médicale ou de votre participation à un essai clinique des échantillons biologiques (biopsie, prélèvements de sang etc.) vous sont prélevés dans le cadre de votre maladie pour permettre le diagnostic.

Une partie de votre matériel peut être conservé à la PRB pour la recherche et le développement de nouveaux traitements avec votre consentement et en toute sécurité.

Votre prise en charge ne change pas.

La loi française encadre la recherche : vous êtes informé, vous avez la liberté de choix et votre sécurité est étroitement surveillée.

Quels sont vos droits ?

Le don de prélèvements pour la constitution de collections biologiques est volontaire et soumis à un contrôle strict. Vous devez disposer de toutes les informations écrites et orales sur l'essai clinique avant de donner votre consentement « éclairé », par écrit.

Vous pouvez vous désister à tout moment car votre participation est volontaire.

Encadrement du patient

Vous ferez l'objet d'une surveillance étroite pendant et après l'étude par le médecin et les équipes médicales afin de déclarer d'éventuels effets indésirables graves.

